

COMMUNIQUE DE PRESSE



28/10/2022

Une 4^{ème} année de formation de l'internat en médecine générale : l'enjeu de l'avenir de la médecine générale

En soutien à nos confrères de l'ANEMF, ISNAR-IMG et REAGJIR,

Dans la même lignée que la FNCS, de l'USMCS, de l'IJFR, de la FNFCDS et de la FabCds, AVECsanté s'inscrit dans leurs propositions et souligne que beaucoup d'inquiétudes persistent.

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, la proposition d'une quatrième année de formation pour les internes de médecine générale nous interpelle. Avec pour ambition d'être mise en place dès septembre 2023, cette année supplémentaire de formation a pour objectif d'accroître les connaissances liées à la diversité et à la richesse de la médecine générale.

AVECsanté attire particulièrement l'attention sur plusieurs questionnements :

- **L'encadrement pédagogique de cette quatrième année doit être en cohérence avec les besoins de formation des internes** envoyés dans les zones « sous-denses ». Un nombre suffisant de maîtres de stage universitaires (MSU) doit garantir une qualité d'encadrement des internes et de prise en charge des patients.
- **Les conditions d'accueil doivent être pensées et adaptées** en fonction de la localisation. Les zones concernées par le projet de loi sont souvent peu connues et difficiles d'accès.
- **Il ne faut pas négliger la formation à l'exercice coordonné pluriprofessionnel** : les internes doivent être intégrés aux équipes pluriprofessionnelles. Quoi de mieux que les projets de santé des MSP pour comprendre et répondre aux problématiques des zones dotées de peu de médecins. Si les MSP peuvent être un lieu d'accueil pour ces jeunes professionnels en formation, cela ne doit pas se faire sans inclusion dans le projet de santé de la MSP et sans soutien de ces structures (projet pédagogique partagé par l'équipe, conditions d'accueil, financement de la structure, reconnaissance des maîtres de stage...).
- **Cette quatrième année doit s'inclure dans le projet professionnel des internes en médecine générale**. Elle n'est pas une année de remplacement imposée et déguisée mais bien une année de formation encadrée. Les modalités de rémunération des internes doivent être compatibles avec les conditions requises pour une formation sereine.

Le projet professionnel est directement influencé par les expériences vécues par les futurs médecins. Un accompagnement dans de bonnes conditions facilitera l'installation à long terme de nouveaux médecins dans l'exercice de la médecine générale.

Une quatrième année de formation bien organisée, incluant les problématiques identifiées préparera convenablement l'avenir de la médecine générale. Chaque question relevée doit avoir une réponse adéquate pour permettre aux internes de médecine générale de travailler dans des conditions optimales.